

— Séance du 3 novembre 2022 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : Gérald BRÉZIN à Alain CARPENTIER

Absent excusé : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST.

Quelques annonces pendant la signature du compte rendu de la séance précédente :

• La vente du terrain rue du Marais a été enfin signée il y a une quinzaine de jours chez Maître GOUJON et les 21 000 euros du produit de la vente sont sur le compte de la commune.

• Le 22 novembre : le maire est invité avec mon collègue Régis SINOQUET et nos épouses par le sénateur Stéphane DEMILLY à un repas au sénat le midi et une visite du sénat.

"Nous essaierons de rentrer très vite de Paris pour pouvoir assister à la remise des prix des villages et maisons fleuris dans le cadre du concours départemental. (Félicitations au maire de Crouy-Saint-Pierre qui remporte le premier prix dans la catégorie « moins de 500 habitants »). Félicitations également à M. Guy CAPON primé dans la catégorie « jardins et potagers » ainsi qu'au camping de l'Abîme.

Encaissement de chèques

À l'unanimité, le conseil municipal décide de l'encaissement des chèques suivants :

• 851,92 € des Assurances mutuelles de Picardie en remboursement d'un sinistre sur le tracteur de la commune

• 300 € de la CARPA pour exécution d'un jugement envers les époux SAINTYVES ; c'est le dernier paiement représentant une somme totale de 1500 € ;

Comme déjà évoqué, cette somme servira à l'installation d'une table de ping-pong permanente sur le site de la Catiche.

Renouvellement baux logements presbytère, Chanoines et groupe scolaire

• Francis HARLÉ renouvelable à compter du 3/12/22 pour une durée de trois ans moyennant un loyer mensuel de 460 € ;

• Nicolas DUFLOT renouvelable à compter du 1/12/22 pour une durée de trois ans moyennant un loyer mensuel de 460 €

• Marie-José RÉGNIER renouvelable à compter du 1/12/22 pour une durée de trois ans moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Le conseil décide de renouveler les baux dans les conditions mentionnées ci-avant.

Achat photocopieur mairie

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Konica Minolta d'un montant de 7250 € HT concernant l'achat d'un photocopieur pour la mairie, l'ancien ayant été acquis il y a 8 ans et pour lequel le contrat de maintenance ne sera pas renouvelé à partir de janvier 2023.

Ce dernier sera cependant conservé en mairie et sera utilisé tant que ce sera possible. Le plus ancien qui avait été conservé sera repris par Konica Minolta et n'est plus en état de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve le devis présenté et décide de procéder à l'achat dudit photocopieur pour la somme de 7250 € HT, tout en sachant que le délai de livraison est de 6 mois .

Extension de l'objet d'une régie de recettes

Les membres de l'assemblée décident d'étendre l'objet de la régie de recettes « location de salles et dons » aux concessions de cimetière et columbarium.

Décision budgétaire modificative 2022 n° 1

À l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent la décision budgétaire modificative telle que définie ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• dépenses :

155 - remboursement caution	1105
2154 - mobilier bibliothèque	65
2188 - achats divers	829
TOTAL	1999

• Recettes :

10226 - Taxe d'aménagement	859
165 - Dépôt caution	1 140
TOTAL	1999

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• dépenses :

615221 -entretien bâtiments publics	8 000
615228 -entretien autres bâtiments	2 000
6188 -C LSH + périscolaire	10 000
61551 -entretien véhicules	1 500
6182 - abonnements	100
6226 - honoraires	1 860
6232 - fêtes et cérémonies	10 000
6411 - salaires personnel titulaire	15 000
6413 - salaire personnel non titulaire	20 000
64168 - salaires CAE-CAV	- 7 500
6453 - Cotisations caisse de retraite	4 000
65548 - autres contributions	3 150
657362 - subvention CCAS	1 500
Autres charges de gestion courante	- 12 597
6574 - subvention amicale pompiers & Souvenir français	1 800
TOTAL	58 813

• Recettes :

73212 - dotation solidarité CCNS	19 700
7381 - TADEM	18 000
74718 - participations autres	7 000
70632 - centre de loisirs	8 000
7588 - autres revenus immeubles	1 600
7713 -dons	1 000
773 - mandats annulés	2 513
7788 - autres recettes	1 000
TOTAL	58 813

Avis du conseil municipal sur un projet éolien

Monsieur le maire présente au conseil un dossier de la société VSB concernant un projet d'implantation éolien sur les communes de FOURDRINOY, PICQUIGNY et SAISSEVAL et demande à l'assemblée de se prononcer à cet égard. Ce projet concernerait l'implantation de trois machines au sud du territoire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée procède au vote :

Nombre de présents ou représentés : 14 ; Pour : 10 ; Contre 4

Il sera donc donné un avis favorable du conseil municipal à ce projet.

Communications diverses

La parole est donnée aux conseillers :

• Antony DELVILLE indique que, suite au diagnostic sur réseau d'eau et d'assainissement, des dépenses seront à prévoir des travaux de consolidation de l'île de la trêve vont être diligentés.

• Concernant la mise à disposition des bâtiments de la gendarmerie à la CCNS, un reversement du prix de cession sera effectué aux communes fondatrices du syndicat au prorata du nombre d'habitants (c'est environ la somme de 100 000 € qui sera reversée à la commune) réunion SITAE 29 novembre.

• Guillaume FLAHAUT revient sur le conseil d'école qui s'est tenu avant les vacances et indique que l'inscription à l'ordre du jour du point sur le centre de loisirs n'est pas justifié.

• SISCO Ailly sur Somme : Delphine CALAIS indique avoir visité avec Véronique VAAST les installations sportives du collège d'Ailly-sur-Somme lors d'une réunion du SISCO et ajoute qu'il est question que les élèves de Vignacourt rejoignent le collège de Domart-en-Ponthieu mais il apparaît que la commune de Vignacourt s'oppose à cette décision.

• Présentation mardi à 14 heures au club des aînés de la possibilité de prendre des cours d'informatique au prix de 15 € pour 20 heures ; ce service est cofinancé par le conseil départemental.

• Le repas du Téléthon aura lieu le 18 novembre 2022 à la salle des fêtes et fêtera l'arrivée du beaujolais nouveau.